

République Française



Département de l'Aube  
Commune de Torvilliers

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

# SEANCE DU 16/06/2021 A 19 H

**Présents :** MM. GANTELET Bruno – VINSON Laurent, SOT Daniel, WOLFF Nathalie, VERNIZZI Marina, KIEHN Isabelle, MAILLIER Anne, WARLAUMONT Christelle, GIRARDIN Heïdi, GUBLIN Jacky, TARRIDE Norbert, MALNUIT Régine et MESLIER Elodie formant la majorité des membres en exercice.

### **Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 15  
- présents : 13  
- procuration : 01  
- absents : 01  
- ayant pris part au vote : 14

**Pouvoirs :** Monsieur Philippe CASTANIER donne pouvoir à Monsieur Bruno GANTELET.

### **Date de la Convocation :**

07/06/2021

**Absents excusé(e)s :** Monsieur Alain HUGOT.

### **Certifiée exécutoire par :**

Transmission en préfecture

Le : 18/06/2021

**Secrétaire de séance élu :** Mme Anne MAILLIER.

### **Affichage municipal le :**

Le 07/06/2021,

Les membres du Conseil Municipal de Torvilliers se sont réunis, régulièrement convoqués par mail du 08/04/2021, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

## *Ordre du jour du Conseil Municipal*

Le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal.

La séance se déroule sous la présidence de Monsieur Bruno GANTELET, Maire.

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal,
2. Vote des délibérations :

Numéro	Rapporteur	Thème	Objet
15/2021	Nathalie WOLFF	Tarifs périscolaire	Vote des tarifs garderie/cantine année 2021/2022
/2021	Philippe CASTANIER	Finances	Re notification du Cerfa 1259.
16/2021	Laurent VINSON	Personnels	Création d'un deuxième emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation.
17/2021	Philippe CASTANIER	Finances	Ecritures d'amortissements budget commune année 2020

## Vote des Délibérations

Délibération N°15/2021 (rapporteur : **Nathalie WOLFF**)

**Vote des tarifs garderie/cantine année 2021/2022 :**

**FIXE** les nouveaux tarifs du restaurant et des garderies scolaires applicables au **1er Septembre 2021**, comme suit :

\* Tarif du repas pour le personnel communal et le personnel enseignant : 4.67 €

**Pour les enfants résidant à Torvilliers :**

\* Tarif du repas au restaurant scolaire : 4.67 €

\* Tarif du repas pour les enfants allergiques apportant leur panier-repas : 2.50 €

\* Tarif forfaitaire hebdomadaire de la garderie  
(lundi, mardi, jeudi, vendredi) 14.04 €

\* Tarif forfaitaire hebdomadaire de la garderie  
(lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) 17.56 €

\* Tarif journalier de la garderie des jours de classe : 4.18 €

\* Tarif de la demi-journée de garderie des jours de classe : 2.37 €

\* Tarif de la demi-journée de garderie des jours sans classe : 4.18 €

\* Tarif forfaitaire hebdomadaire de la garderie vacances scolaires 29.20 €

**Pour les enfants ne résidant pas à Torvilliers :**

\* Tarif du repas au restaurant scolaire : 6.25 €

\* Tarif forfaitaire hebdomadaire de la garderie  
(lundi, mardi, jeudi, vendredi) 21.14 €

\* Tarif forfaitaire hebdomadaire de la garderie  
(lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) 26.42 €

\* Tarif journalier de la garderie des jours de classe : 6.22 €

\* Tarif de la demi-journée de garderie des jours de classe : 3.62 €

\* Tarif de la demi-journée de garderie des jours sans classe : 6.22 €

\* Tarif forfaitaire hebdomadaire de la garderie vacances scolaires : 43.81 €

- **APPROUVE** les nouveaux règlements intérieurs du restaurant et des garderies scolaires.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N°00/2021 (rapporteur : **Philippe CASTANIER**)

**Re notification du Cerfa n°1259 par l'Etat pour l'année 2021 :**

La Direction des Finances nous informe qu'une anomalie informatique a été détectée dans le calcul de certains coefficients correcteurs notifiés par l'état 1259 en mars dernier : les rôles supplémentaires de taxe d'habitation sur les résidences principales émis en 2020 et concernant les 80 % de redevables totalement dégrévés, bien que versés aux collectivités locales, n'avaient pas été pris en compte. Cette anomalie, qui ne concerne que quelques communes, est désormais corrigée.

Cette rectification augmente le montant de la taxe d'habitation compensé par la réforme fiscale.

En conséquence, la Direction des Finances demande aux communes concernées de compléter le nouveau cerfa 1259 avec les nouveaux changements :

- Au niveau du coefficient correcteur qui était de 0.677454 et qui passe à 0.647815.
- Augmentation du taux taxes foncières locaux industrielle (+ 1000 €) en conséquence.  
La contribution coefficient correcteur change : au lieu d'être à - 241 409 € elle passe à - 242 456 €.
- Enfin, l'allocations compensatrices et DC RTP augmente : passant de 143 606 € à 144 668 €.

Délibération N°16/2021 (rapporteur : Laurent VINSON)

**Création d'un deuxième emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation :**

L'assemblée délibérante, le Conseil Municipal,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-5° ;

**CONSIDERANT**, qu'il est précisé que pour les emplois relatifs aux NAP (Nouvelles activités périscolaires) doivent être regardés comme des emplois permanents, le besoin étant devenu pérenne. Il n'est donc plus possible de recruter des agents sur des emplois d'animateur/agent de surveillance sur des postes non-permanents.

**CONSIDERANT**, que le recrutement d'agents non-titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée limitée, se transforme en un recrutement d'emplois permanents sous la forme d'un contrat à durée déterminée.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

- La création à compter du 13 septembre 2021 d'un emploi permanent d'Animatrice éducative d'accompagnement pour le périscolaire, dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet.

- Compte tenu d'un accroissement des inscriptions à la cantine scolaire et à la garderie, qu'il est nécessaire d'avoir recours à un agent contractuel en application du 5° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Cet emploi sera occupé, le cas échéant, par un agent contractuel à durée déterminée selon la situation administrative de l'intéressé.

Le contrat à durée déterminée sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne peut excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, si le contrat est reconduit, il est pour une durée indéterminée.

- Sa rémunération sera calculée par rapport à la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Il appartient à l'autorité territoriale de procéder au recrutement après examen, le cas échéant du niveau de qualification et de l'expérience professionnelle présentée.

- Compte-tenu des nécessités du service lors des absences du personnel, l'agent pourra être amené à effectuer des heures supplémentaires.

**CHARGE** Monsieur le Maire de déclarer la vacance d'emploi et de procéder au recrutement de l'Agent.

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Délibération N° 17/2021 (rapporteur : Philippe CASTANIER)  
**Ecriture d'amortissement budget communal année 2020 :**

Considérant le montant des travaux d'investissement réalisés sur le budget communal et des subventions perçues, au cours de l'année 2020 :

- ✓ **FIXE** le montant annuel de la dotation aux comptes d'amortissement aux valeurs suivantes, pour l'exercice 2020 :

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses :**

Article 6811 : 21 827.09 €

**Recettes :**

Article 28041581 : 21 827.09 €

<b>Votants : 14</b>	<b>Pour : 14</b>	<b>Contre : 00</b>	<b>Abstention : 00</b>
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

**Affaires diverses :**

- Organisation du bureau de vote pour les élections du 20 et 27 juin 2021.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20 H 00

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS VOTEES :**

<b>Numéro</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Thème</b>	<b>Objet</b>
15/2021	Nathalie WOLFF	Tarifs périscolaire	Vote des tarifs garderie/cantine année 2021/2022
/2021	Philippe CASTANIER	Finances	Re notification du Cerfa 1259.
16/2021	Laurent VINSON	Personnels	Création d'un deuxième emploi permanent d'Adjoint Territorial d'Animation.
17/2021	Philippe CASTANIER	Finances	Ecritures d'amortissements budget commune année 2020

Suivent les signatures :